Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [89] (2001)
Heft: 1457

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Marie-Pierre Lattion

Andrée-Marie Dussault

Choix individuels, émancipation collective

Jusqu'au XIXe siècle, la Suisse autorisait légalement ses citoyens, si le besoin se manifestait, à tabasser leur épouse. Autres temps, autres mœurs. Malgré vingt ans de retard sur les autres pays occidentaux, les autorités sanitaires nationales reconnaissent que la violence conjugale est un problème lancinant de santé publique, en plus d'être un frein à l'émancipation collective des femmes parce qu'elle les affaiblit individuellement.

Admettre la chose est la première étape du processus visant à l'éliminer, mais il y a loin de la coupe aux lèvres. La violence conjugale est moins taboue qu'elle ne l'était, les femmes concernées osent davantage demander de l'aide et des ressources – insuffisantes, certes - existent. Mais en dépit de ces avancées, les chiffres relatifs à sa prévalence sont les mêmes qu'il y a vingt ans.

Dans les pays les plus progressifs en matière de droits humains, il existe des lois pour lutter contre ce fléau. Malgré le dispositif légal, les statistiques sont troublantes : une Européenne sur cinq se fera frapper par un conjoint au cours de son existence. Le droit est indispensable pour entériner ce que la société accepte ou non, dans la mesure où des lois existent, qu'elles sont connues, reconnues et appliquées. Ces conditions n'étant pas toujours réunies, la zone d'influence du droit demeure relativement limitée.

C'est pourquoi les femmes ne doivent pas attendre que l'Etat légifère - même s'il faut prendre tous les moyens pour l'amener à prendre ses responsabilités - pour s'émanciper. L'émancipation collective des femmes passe aussi par des choix individuels. Un choix qui a toujours été perçu comme une violation de l'ordre établi et qui hier encore relevait de l'hérésie, semble de plus en plus courant chez la jeune génération : la vie en solo. Pour la première fois depuis des siècles, au lieu de passer directement du foyer parental au foyer marital, de nombreuses jeunes femmes choisissent, pour une durée plus ou moins longue, le célibat.

Sans prétendre que la cohabitation en couple est forcément aliénante et ne peut être riche et épanouissante, sans prôner un individualisme exacerbé ou la mort de la famille, on peut légitimement soutenir qu'il existe des alternatives à la vie conjugale (hétérosexuelle) systématiquement promue au rang de modèle à reproduire, et qu'elles n'ont rien d'inquiétant, au contraire.

Vivre seule ne signifie pas ne pas avoir de vie amoureuse, ni nécessairement être antisociale ou moche. Il s'agit d'un choix personnel, d'une expérience qui permet, potentiellement, l'apprentissage de l'autonomie, de l'indépendance et de la confiance en soi. Qualités dont les femmes ont besoin pour être plus libres, pour s'envisager comme sujet à part entière et pour exiger qu'on les respecte comme telles. Qualités qui pourront éventuellement les aider à confronter un jour ou l'autre celui qui dit les aimer, mais qui leur fait mal. Le foyer conjugal étant le lieu où les femmes risquent le plus de subir des violences, il n'est pas futile de rappeler que le choix de vivre seule ne relève plus de la sorcellerie, que la possibilité de ce choix s'apparente moins à une transgression qu'à une forme d'évolution et de… prévention. ⊕

Sommaire

4 Actualités
Pour une prévoyance professionnelle plus juste ?
Pédophilie : la loi change, mais ne fait pas l'unanimité au sein des ONG
Nom : sus au tabou
Assurance-maternité : une initiative à Fribourg

8 International
Revue de presse
Claudie Haigneré en mission spatiale

10 Sport
Les médias ne jouent pas le jeu

12 Dossier
Violences conjugales : qui répond aux coups ?

19 Politique
Permis L : un « sous-permis saisonnier »

20 Société
Bif : service d'aide à Lausanne
Militantisme féministe en Valais

22 Culture
Radioactivité salutaire : *La poupée fourrée*
8000 ans de féminisme
Jazz : Quatre roses enivrantes

24 L'Agenda 2002 est arrivé

Prochain délai de rédaction : 15 novembre 2001